

Règlement des épreuves

Triathlon de Caen

Dimanche 08 septembre

2024



Sommaire

Préambule :	3
Article 1 : Programme	3
▪ Course 1	3
▪ Course 2	4
▪ Course 3	4
Article 2 : Conditions de participation	5
Article 3 : Inscriptions	5
Article 4 : Remboursement des inscriptions en cas de forfait	5
Article 5 : Retrait du dossard	5
Article 6 : Horaires	6
Article 7 : Accès à l'aire de transition (parc à vélo)	6
Article 8 : Équipes	7
Article 9 : Natation	7
Article 10 : Cyclisme	7
Article 11 : Course à Pied	8
Article 12 : Arrêt pour raison de santé	8
Article 13 : Pénalités	8
Article 14 : Chronométrage	8
Article 15 : Respect de l'environnement	9
Article 16 : Annulation - Modification	9
Article 17 : Mise en place des mesures d'hygiène	9
DROITS A L'IMAGE	9
ASSURANCE	10
ACCEPTATION DU REGLEMENT	10

Préambule :

Le triathlon de Caen est organisé par l'association du Caen Triathlon.

La réglementation Générale de la F.F.TRI (édition 2024) est appliquée pour l'ensemble des épreuves. Les éléments ci-dessous sont composés d'un extrait de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas et d'éléments spécifiques à la manifestation.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

Article 1 : Programme

- **Course 1** : Triathlon XS. La course est ouverte à partir de la catégorie benjamin licenciés et non licenciés (400m de natation, 13km de vélo, 2,5km de CAP).

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage

L'épreuve doit être effectué en individuel.

L'organisation se réserve le droit de mettre de côté des dossards préférentiels.

Le départ sera donné à 09h30.

Le drafting est autorisé.

L'épreuve se compose d'une partie natation qui se déroulera avec un départ dans l'Orne au pont de Vaucelles.

Le parcours vélo de 13km se compose de deux allers retours de 6,5 kms sur la route de Louvigny. La route sera fermée à la circulation.

La course à pied de 2,5 km s'effectuera autour de la prairie.

Au vu de l'évolution du règlement de la FFTRI pour 2024, les prolongateurs sont INTERDITS peu importe leurs tailles.

Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum. Les roues pleines ou à bâtons ne sont pas autorisées.

Les vélos de route, les VTC et VTT sont autorisés. Le porte du casque est obligatoire (Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français).

- **Course 2** : Le Duathlon des mini kid's et des kid's. Réservé aux mini-poussins, poussins, pupilles et benjamins licenciés et non licenciés.

L'épreuve pour les mini-poussins et poussins se compose de 250m de CAP puis 1km de vélo et se termine par 250m de CAP.

L'épreuve pour les pupilles se compose de 500m de CAP puis 2km de vélo et se termine par 500m de CAP.

Le départ sera donné à 11h00 puis à 11h15.

La course sera réalisée individuellement.

Le port du casque est obligatoire (Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français).

Uniquement le VTT est autorisé.

- **Course 3** : Triathlon S CLM, (Contre La Montre par équipe). Ouvert à partir de la catégorie cadette pour les licenciés et non licenciés. (750m de natation, 20km de vélo, 5km de CAP).

L'épreuve est réalisée en équipe de 3 à 5 concurrents. L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

Le premier départ sera donné à 13h30 pour la première équipe, ensuite, les équipes partiront à intervalle régulier. **Le drafting sur une autre équipe est interdit.**

L'épreuve de natation se déroule dans l'Orne. Départ et arrivée au niveau du cours Koenig. Réalisation d'une boucle de 750 mètres matérialisée par des bouées jusqu'au pont de Vaucelles.

Le parcours vélo se compose de 3 allers retours de 6,5km sur la route de Louvigny, la route sera fermée à la circulation. L'épreuve de course à pied est constituée de 2 boucles de 2.5 km autour de la Prairie de Caen.

Les vélos de route, les vélos de chronos, les VTC et VTT sont autorisés.

Le port du casque est obligatoire pour participer à cette épreuve (Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français).

Article 2 : Conditions de participation

Nos épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la F.F.TRI des catégories benjamins (si licenciés) à vétérans qui possèdent une licence fédérale valide pour la saison 2024 et à tous les non licenciés sur acquisition d'un pass-journée pour cette épreuve (lien sur Klikego).

Article 3 : Inscriptions

Pièces à joindre :

- * Inscription obligatoire sur Klikego.
- * Numéro de licence obligatoire pour les licenciés FFTRI.
- * Règlement des frais d'engagement, plus le prix supplémentaire d'un pass journée pour chaque non licencié.

Article 4 : Remboursement des inscriptions en cas de forfait

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en présence d'un certificat médical.

Article 5 : Retrait du dossard

Le retrait du dossard est possible jusqu'à 15 min avant le briefing de course.

Article 6 : Horaires

	Retrait des dossards	Ouverture du parc à vélo	Briefing	Départ	Podium (remise des récompenses)
Course 1 Triathlon XS	07h30-09h	08h15-09h15	09h15	09h30	10h30
Course 2 Duathlon des kid's	08h-10h30	10h30-10h45	10h55	11h & 11h15	11h45
Course 3 Triathlon CLM par équipe	07h30-13h	12h00-13h15	13h15	13h30	17h30-18h

Article 7 : Accès à l'aire de transition (parc à vélo).

Le parc à vélo est accessible :

- * Sur présentation à l'entrée de l'aire de transition, casque sur la tête, jugulaire serrée.
- * Après vérification de votre équipement par les arbitres et en équipe.
- * Par un accès situé après le village (au milieu du cours Koenig) et sur autorisation des bénévoles. Vous ne pourrez pas traverser la route tant que des vélos se trouveront encore en course).

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition (parc à vélo).

Une zone de rangement non surveillée sera mise à disposition à l'extérieur de l'aire de transition pour déposer les affaires non indispensables à la course (sacs, caisse ...), ceci afin de limiter au maximum le matériel à proximité des vélos.

Article 8 : Équipes

Triathlon S par équipe :

3 à 5 triathlètes composent l'équipe pour le triathlon S en contre la montre. L'équipe doit se présenter complète à chaque transition afin de poursuivre la course. Si un athlète est manquant et que l'équipe décide de ne pas l'attendre il ne pourra pas poursuivre l'épreuve.

Les membres d'une même équipe doivent être identifiables sur la partie cycliste et course à pied de par leurs tenues (code couleur, t-shirt identique, etc.).

Article 9 : Natation

Le port de la combinaison de natation est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C. Le port de la combinaison est interdit si l'eau est supérieure à 24°C. Le port du bonnet de bain est obligatoire. L'organisateur ne fournira pas de bonnet de bain.

Gants, palmes, tubas, chaussons sont interdits.

Les concurrents doivent suivre le parcours balisé par les bouées, sous peine de disqualification.

La navigation ne sera pas fermée sur l'Orne. Merci donc de bien respecter le parcours afin de ne pas gêner la circulation fluviale.

Article 10 : Cyclisme

La course cycliste est prévue sur une route fermée à la circulation. L'organisation se réserve cependant le droit de modifier ce point du règlement si des circonstances extérieures l'imposaient. Le code de la route doit malgré tout être impérativement respecté sous peine de disqualification. Les concurrents sont tenus, en particulier, de faire preuve de prudence à l'arrivée des rétrécissements et des virages.

Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Il doit être mis, jugulaire serrée, avant de prendre son vélo, et ne peut être ôté qu'après avoir rangé son vélo.

La circulation dans le parc se fait impérativement à pied.

Toute forme d'aide extérieure, autre que l'organisation est interdite.

Le dossard doit être accroché dans le dos par au moins trois points d'attache.

L'organisation ne fournira qu'un seul dossard, vous devez donc être équipé d'une ceinture porte dossard.

Au vu de l'évolution du règlement de la FFTRI pour 2024, les prolongateurs sont INTERDITS peu importe leurs tailles pour la course 1, triathlon XS.

Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum. Les roues pleines ou à bâtons ne sont pas autorisées.

Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...).

Article 11 : Course à Pied

Le dossard doit être porté devant et accroché par au moins 3 points d'attache.

L'organisation ne fournira qu'un seul dossard, vous devez donc être équipé d'une ceinture porte dossard.

Il est interdit de courir torse nu.

Le balisage et les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification. Un ravitaillement est mis en place par les organisateurs sur le parcours pédestre.

Article 12 : Arrêt pour raison de santé

Tout membre de l'organisation, bénévole, médecin, peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

Article 13 : Pénalités

Les procédures exactes sont décrites dans le règlement de la F.F.TRI.

Si vous écopez d'une pénalité, le temps sera ajouté à votre temps final (30s sur le XS / 1min sur le S)

Article 14 : Chronométrage

Le chronométrage de l'épreuve sera réalisé par la société Breizh Chrono. Les résultats seront en ligne dès l'arrivée du concurrent sur le site du prestataire. Les puces fournies dans le sac de course devront être disposées à la cheville gauche du concurrent. La puce devra être restituée dès la sortie du parc à vélo lors de la récupération du matériel par le concurrent. Toute puce non rendue sera facturée 20 € au concurrent en faute.

Article 15 : Respect de l'environnement

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber.

Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau du point de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une pénalité.

Article 16 : Annulation - Modification

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En cas d'annulation forcée de la course, les concurrents se verront recevoir un remboursement intégral ou partiel.

Article 17 : Mise en place des mesures d'hygiène

Les participants peuvent être contraints de respecter un protocole sanitaire stricte afin d'éviter toute propagation d'un virus ou d'une maladie.

Les organisateurs vous feront savoir si des mesures sanitaires exceptionnelles doivent être respectées le jour de l'épreuve. Dans ce cas précis, l'organisation vous enverra un règlement à propos des gestes et comportements à adopter.

DROITS A L'IMAGE :

En s'inscrivant, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants-droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au triathlon de Caen et aux autres manifestations, sur tout support y compris des documents promotionnels ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur convient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant **nom, prénom et adresse**.

ASSURANCE

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en particulier de son vélo, en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ou de non respect des consignes des organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo. L'organisateur assure néanmoins la surveillance du parc à matériel à partir de son ouverture et jusqu'à 15 minutes après la fin de course. Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance individuelle contre le vol.

L'épreuve est assurée en RESPONSABILITE CIVILE par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci et régler les frais afférents à l'accident. Elle intervient en remboursement complémentaire de la sécurité sociale et des mutuelles.

Les compétiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident, non couverte par l'assurance de responsabilité civile. Chaque participant s'engage à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de son matériel ou à la suite d'un accident durant l'épreuve voire de maladie relative à cette épreuve.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du Comité d'Organisation et ou de la F.F.TRI.